

## Annonce

### **FONTENAY CUP PARIS 2019**

**Compétition Adulte de Danse sur glace**

**ouverte aux Compétiteurs membres de Clubs  
affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace  
ou à d'autres Membres de l'ISU**

**organisée par USF Danse sur Glace**

**Fontenay-sous-Bois - 19 MAI 2019**

**sous l'égide de la**

**Fédération Française des Sports de Glace**

**Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace**



## 1. REGLEMENTATION GENERALE

Cette Annonce ainsi qu'un résumé des principales Règles et Communications sont disponibles en anglais sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

La FONTENAY CUP PARIS 2019 sera organisée en collaboration avec la CSNDG conformément au Règlement Intérieur 2018-2019 de la CSNDG, aux Règles spécifiques ISU 2018 de la Danse sur Glace, ainsi qu'à toutes les Communications ISU et Communications CSNDG pertinentes.

La participation à la FONTENAY CUP PARIS 2019 est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace ou à d'autres Membres de l'ISU. Les Compétiteurs doivent être Eligibles selon la Règle 2.2.1 du Règlement Intérieur (Règles ISU 102 à 103).

Selon la réglementation en vigueur :

- les compétiteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> juillet précédant la Compétition,
- s'ils sont membres d'un Club affilié à la Fédération Française des Sports de Glace, être titulaires d'une Licence Compétition ou Extension Compétition danse sur glace, et ne pas avoir participé, depuis le 1<sup>er</sup> juillet précédant la Compétition, à une Compétition Nationale, un Championnat de Ligue, un Championnat de Ligue Solo, un Tournoi de France ou à un Tournoi Interrégional.
- s'ils sont membres d'un Club affilié à un autre Membre de l'ISU, ne pas avoir participé, depuis le 1<sup>er</sup> juillet précédant la Compétition, à un Championnat ISU ou un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autres qu'un championnat national adultes) ou une compétition qualifiante pour un championnat national d'une fédération Membre de l'ISU (autre qu'un championnat national adultes).
- Dans les épreuves de Danse sur Glace en couple, chaque couple est constitué d'un homme et d'une femme. L'Homme doit patiner les Pas de l'Homme et la Femme doit patiner les Pas de la Femme.
- Une épreuve de danse sur glace d'une Compétition Adultes ne peut être qualificative pour une autre épreuve.
- La participation aux épreuves de danse sur glace d'une Compétition Adultes ne peut être conditionnée par la détention ou la non détention d'un Test Fédéral, International ou d'une fédération étrangère.

## 2. DONNEES TECHNIQUES

### 2.1 LIEU

**Patinoire Salvador Allende**  
**Patinoire couverte avec une piste de glace de 58 mètres x 29 mètres**  
**Avenue Charles Garcia, 94120 Fontenay-sous-Bois**

### 2.2 CONTENU DES EPREUVES

#### ■ Couples Danses Imposées

##### *Echauffement*

Durée de l'échauffement : 3 minutes (30 secondes sans musique suivies de 3 X 50 secondes en musique).  
Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

##### *Danses sélectionnées et Choix de musique*

Pour les catégories couples ISU, se référer aux pages 13 à 20 de l'Annonce Internationale : [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Pour les catégories non ISU, se référer à la [Communication CSNDG spécifique sur les Directives Techniques Adultes](#) et à la [Communication CSNDG sur les musiques de Danse Imposée](#).

Après la fin du dernier pas de la danse imposée, le couple doit atteindre sa pose finale dans les 20 secondes. Si ce délai est dépassé, une déduction de «durée du programme» conformément à la règle ISU 353, paragraphe 1.n) sera appliquée par le Juge-Arbitre.

## ■ Couples Rhythm Dance

### *Echauffement*

Durée de l'échauffement : 5 minutes sans musique (possibilité de léger fond musical).

Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

### *Éléments requis, exigences de musique, rythmes choisis et durée du programme*

Se référer aux pages 13 à 20 de l'Annonce Internationale [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

## ■ Couples Danse Libre

### *Echauffement*

Durée de l'échauffement : 5 minutes sans musique toutes catégories (possibilité de léger fond musical).

Nombre de couples : 5 couples maxi par groupe d'échauffement

### *Exigences de Musique*

Les exigences de musique en Danse libre sont répertoriées à la Règle 1.4.1 c) du Règlement Intérieur de la CSNDG.

### *Éléments requis et durée du programme*

Se référer aux pages 13 à 20 de l'Annonce Internationale [International Adult Figure Skating Competition Announcement 2019](#)

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

## ■ Solos Danses Imposées

### *Echauffement*

Durée de l'échauffement : 3 minutes (30 secondes sans musique suivies de 3 X 50 secondes en musique).

Nombre de solos : 10 solos maxi par groupe d'échauffement

### *Danses sélectionnées et Choix de musique*

se référer à la [Communication CSNDG spécifique sur les Directives Techniques Adultes](#) et à la [Communication CSNDG sur les musiques de Danse Imposée](#).

Après la fin du dernier pas de la danse imposée, le solo doit atteindre sa pose finale dans les 20 secondes. Si ce délai est dépassé, une déduction de «durée du programme» conformément à la règle ISU 353, paragraphe 1.n) sera appliquée par le Juge-Arbitre.

## ■ Solos Danse d'Interprétation

### *Echauffement*

Durée de l'échauffement : 5 minutes sans musique toutes catégories (possibilité de léger fond musical).  
Nombre de solos : 8 solos maxi par groupe d'échauffement

### *Exigences de Musique*

Aucune restriction

### *Éléments requis et durée du programme :*

Se référer à la règle 1.5.2 du Règlement Intérieur de la CSNDG.

Par mesure de simplification, une fiche technique des éléments requis pour chaque catégorie et chaque épreuve des compétitions Adultes est également disponible en téléchargement sur le site de la CSNDG (Rubrique Téléchargements / Handbooks et Fiches techniques synthétiques). Il est vivement recommandé aux compétiteurs et officiels d'arbitrage de télécharger cette fiche technique.

## 3. INSCRIPTIONS

### 3.1 INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

Le Formulaire d'Inscription (**voir annexe**) doit être rempli de préférence par le Club des Compétiteurs, ou par les Compétiteurs eux-mêmes, et envoyé accompagné du paiement des droits d'inscriptions à l'Organisateur **au plus tard le 3 avril 2019.**

### 3.2 FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à payer par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Organisateur. Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

USF DANSE SUR GLACE  
MAISON DES SPORTS  
40 B RUE DE ROSNY  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Code Banque 10107	Code Guichet 00288	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00921883988		Clé 11
Domiciliation BRED FONTENAY VERDUN TEL : 08.20.33.62.88		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7002 8800 9218 8398 811		

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un Compétiteur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

Première épreuve solo : **47 €** ;

et pour chaque épreuve solo supplémentaire : **10 €**

Première épreuve en Couple : **72 €** par couple ;  
et pour chaque épreuve couple supplémentaire : **20 €** par couple

Les frais administratifs sont inclus dans ces tarifs.

(ex : un patineur s'inscrit à « danse interprétation solo bronze + danses imposées couple bronze » . Il devra régler : 47€ + (20€/2=10€) = 57€.

### 3.3 DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Officiels d'Arbitrage sont désignés et convoqués par le Représentant de la Commission Régionale des Officiels d'Arbitrage de la Ligue de l'Organisateur.

## 4. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Officiels d'Arbitrage seront pris en charge par l'Organisateur.

## 5. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

### ■ Musique

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication CSNDG n°265, les musiques devront être fournies sous format CD.

1 CD par compétiteur qui sera déposé lors de l'accréditation contenant les danses imposées / la rhythm dance, la danse libre ou danse d'interprétation.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et les supports musicaux ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée. Il est rappelé qu'un CD de secours doit toujours être rapidement à disposition de la sonorisation en cas de défaillance du CD original.

### ■ Feuille de Programme

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée **10 jours** avant la Compétition, **soit le 9 mai 2019 au plus tard** à : [philippe@lambin.eu](mailto:philippe@lambin.eu). Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque compétiteur sur le modèle disponible sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org) (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés (terminologie ISU pour la Rhythm Dance Adulte et la Danse Libre Couple Adulte Or, Argent et bronze / terminologie CSNDG pour la Danse d'Interprétation Solo Adulte Or, Argent, Bronze et Prébronze).

## 6. HOTEL OFFICIEL

L'hôtel pour les Officiels sera :

**Hotel Ibis Style**  
**2-4 avenue du Val de Fontenay, 94120 Fontenay-sous-Bois**

Des informations concernant les hôtels pour les Compétiteurs, les entraîneurs et les accompagnateurs peuvent être fournies par l'office du tourisme.

## 7. ACCREDITATION

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire à l'arrivée des participants.

L'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits et aux entraîneurs, aux Officiels d'Arbitrage, à l'Equipe Technique et aux invités.

L'accréditation pour les Compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange :

- de la Feuille de Contenu de Programme, si elle n'a pas encore été fournie,
- de la remise préalable des musiques
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace : de la présentation de la Licence compétition danse ou licence compétition artistique avec extension danse conforme,
- pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger : carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- du règlement des droits dus, s'il y en a.

## 8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique.

## 9. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

## 10. PROTOCOLES

Aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront consultables sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## 12. ASSURANCE / RESPONSABILITES

Pour les Compétiteurs dont les Clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, il est du seul ressort de ces Clubs de fournir une assurance médicale et accident pour leurs athlètes, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du Club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle. Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport. La décision de qui va payer les primes d'assurance reste un problème interne à chaque Club.

L'Organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégâts matériels encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

## 13. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

**L'Organisateur**

**M. MONTOURSIS Didier**  
2, Chemin des Hautes Nouses  
94350 Villiers sur Marne  
**06.62.77.34.55 - [usfdansepresident@yahoo.fr](mailto:usfdansepresident@yahoo.fr)**

**Le représentant de la Commission « Sport pour tous » de la CSNDG**

**Karine BODENEZ - [karine.bodenez@orange.fr](mailto:karine.bodenez@orange.fr)**

## **14. HORAIRES PREVISIONNELS**

Horaires de la compétition : publiés 15 jours avant sur le site de la CSNDG

Après publication, le planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront mis à jour si nécessaire sur [www.csndg.org](http://www.csndg.org).

## **15. SONDAGE**

Afin d'améliorer les compétitions Adultes en Danse sur Glace, la Commission Sport pour Tous de la CSNDG souhaite recueillir tous vos avis, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur l'organisation, les horaires, les règlements ou tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder.

Merci de prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire annexé à cette annonce qui aidera la CSNDG à mettre en place des actions pour satisfaire la majorité d'entre vous lors des prochaines compétitions ou pour les prochaines saisons.